

Assistance à 107 nouveaux édifices pour écoles professionnelles:

Ile du Prince-Edouard	1
Nouvelle-Ecosse	3
Nouveau-Brunswick	8
Québec	28
Ontario	11
Manitoba	15
Saskatchewan	29
Alberta	6
Colombie-Britannique	6

Estimations des versements à l'égard de nouvelles écoles professionnelles jusqu'en 1952: gouvernement fédéral, \$7,780,000; provinces, \$9,160,000; municipalités, \$13,000,000.

Estimations des versements au compte de l'outillage jusqu'en 1952: gouvernement fédéral, \$2,280,000; provinces, \$2,600,000; municipalités, \$2,000,000.

M. BENIDICKSON: Ce sont les chiffres de l'an dernier?

M. PROBE: Le ministre peut-il nous dire si ces chiffres ont été ventilés de façon à indiquer le partage des frais d'administration avec les provinces, ou peut-il indiquer comment on répartit ces frais en ce qui concerne la formation?

L'hon. M. MITCHELL: Il n'existe pas de frais d'administration relativement aux immeubles.

M. PROBE: Je parle de la formation. Qui acquitte les frais d'administration du programme d'instruction? Sont-ils partagés par les gouvernements fédéral et provinciaux?

L'hon. M. MITCHELL: Nous n'acquittons pas ces frais, ce sont eux qui les soldent.

M. PROBE: Et elles ne présentent pas de compte au gouvernement central?

L'hon. M. MITCHELL: Non.

M. BENIDICKSON: Toutes les provinces ont-elles manifesté l'intention de participer au nouveau programme, plus étendu, de formation professionnelle?

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

M. BENIDICKSON: Je n'ai pas encore obtenu le rapport de la division de la formation professionnelle au Canada pour 1946-1947, mais d'après celui de l'année précédente, certaines provinces semblent bien loin d'avoir participé au programme comme le leur auraient permis les allocations du gouvernement fédéral. Ce programme visant les chômeurs comporte-t-il une répartition quelconque de fonds?

L'hon. M. MITCHELL: Oui. Naturellement, durant la guerre, l'exécution du programme a procédé au ralenti. Mais depuis [L'hon. M. Mitchell.]

un an surtout, les provinces ont utilisé les fonds auxquels elles avaient droit. La statistique figurera au compte rendu.

(Le titre est adopté.)

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATIONS VISANT LES COTISATIONS, LES DISPOSITIONS, LES DÉLITS ET LES PEINES

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail) propose la 2e lecture du bill n° 203 visant à modifier la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que notre groupe est disposé à permettre dès maintenant la deuxième lecture, à condition que le bill ne soit pas discuté. Nous serions cependant très heureux si, dès que la Chambre sera formée en comité, le ministre proposait que celle-ci lève la séance et fasse rapport de l'état de la question. Après tout, il y a à peine deux heures que nous avons pris connaissance de cette importante mesure.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois; et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Golding, passe à la discussion des articles.)

L'hon. M. MITCHELL: Je propose que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau.

M. KNOWLES: Merci.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU

AUGMENTATION DU CRÉDIT À VOTER POUR NEUF ANNÉES À COMPTER D'AVRIL 1948

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 19 avril, sur la motion de l'honorable M. Chevrier, proposant la 2e lecture du bill n° 201, tendant à modifier la loi des chemins de fer.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Golding, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1 (montants affectés aux passages à niveau sur les voies publiques).

M. CASE: Je ne trouve pas mon exemplaire du bill; j'ai dû l'égarer. Avant que je consente à accepter l'article 1er, le ministre peut-il me